

LETTRE PASTORALE
DES
Pères du Premier concile Provincial de Montréal
SUR LA PRESSE

I^{re} PARTIE

DES DEVOIRS DE LA PRESSE (*suite*)

3° *Dans le choix et la rédaction des faits et nouvelles.* Le public a le droit indiscutable de n'être ni trompé, ni scandalisé par les anecdotes et le récit des événements mis, chaque jour, sous ses yeux. Le journal est donc tenu d'user de la plus grande circonspection dans le choix et la rédaction des faits et nouvelles qui occupent aujourd'hui une si large place. Il doit n'affirmer que ce qu'il sait vrai, ne pas donner comme choses certaines les bruits et rumeurs, encore moins publier des racontages qu'il sait être complètement faux ou même odieux à l'égard de certaines personnes ou de certaines institutions. Que de réputations intègres ont été perdues par l'indiscrétion de la presse !

Outre le scandale donné, il y a très souvent offense grave contre la justice et par suite nécessité d'une restitution.

Que d'illusions en cette matière ! Que d'abus dont les auteurs ne semblent pas comprendre les tristes conséquences dans les âmes, dans les foyers, et jusque dans la vie sociale.

II^{me} PARTIE

LES ABUS DE LA PRESSE

1° *Le journal à spéculation.* — Aujourd'hui, tout le monde lit le journal.

Exploitant habilement ce besoin universel de lire, des hommes, ne possédant pas les qualités nécessaires, se mettent à la tête d'un nouveau journal, l'annoncent avec éclat, et le répandent avec profusion. Que cherchent-ils ? Les intérêts du pays ? Nullement. La protection de la morale au foyer ? Pas du tout. Leur grand objectif, leur unique ambition, c'est d'arriver à la fortune le plus rapidement possible.

Pour atteindre ce but, le journal à spéculation est prêt à tout sacrifier et à faire marchandise de tout. N'ayant pas de principes arrêtés, il n'a qu'une honnêteté déguisée. En même temps qu'il fait l'éloge de la religion et proclame la nécessité de